

Arinthod Infos



Sommaire

Le mot du maire

p.2

La commune aménage pour vous :

Restauration de la fontaine
Démolition de la maison GACON
Chantiers en cours
Rénovation du terrain de tennis
Aménagements sécurisés de l'aire de jeu vers la Poste
Fleurissement de la commune

Budget communal 2010

p.3-4

Actualités 2010

Les anciens combattants à l'honneur
L'équipe communale
Banque alimentaire
Tous au numérique
Le tour de France traverse Arinthod

p.5-6

Zoom sur

Maison de retraite
Pompiers
Ecole primaire
La fondation du patrimoine
Patrimoine culturel : l'Aveinna

p.7-9

Etat civil

p.10

Infos pratiques

Quelques arrêtés municipaux importants
A savoir ...

p.11-12



LE MOT DU MAIRE

Actuellement, la crise économique est toujours là.

Actuellement, la vie de tous les citoyens et des entreprises est de plus en plus compliquée, les difficultés persistent et la grogne s'installe.

Actuellement, la morosité est de mise.

Et pourtant, à ARINTHOD, l'année 2010 a démarré sur les chapeaux de roue.

Force est de constater que la création du lotissement de MAGNIN, la construction de la caserne de gendarmerie et la rénovation de la traversée du centre bourg, ce n'est pas une mince affaire ! Et ce n'est pas terminé... Le choix de SMOBY TOYS de faire d'ARINTHOD un site prioritaire sera une de nos préoccupations majeures. Alors, vous allez me dire, paradoxe ? Comment font-ils ? Qui va payer ?

Je peux vous assurer que nous tiendrons nos engagements et que la fiscalité communale restera inchangée. La solution, assez simple en elle même : travail, équipe et engagement !

Il n'y a pas de miracle, c'est l'alphabet de la vie.

Il faut se battre tous les jours avec les administrations, les décideurs, les financeurs, les collectivités... Il faut se défendre becs et ongles, forcer des portes fermées, expliquer nos projets, pour que l'Etat et les collectivités nous comprennent, nous soutiennent et nous accompagnent dans notre volonté de développement dans notre commune pour apporter services, emplois et qualité de vie à nos concitoyens.

J'insisterai encore, travail et équipe.

C'est notre force vive, une équipe soudée, battante et motivée qui n'a qu'une volonté : l'avenir de notre village. Chacun apporte sa passion, ses compétences. C'est un investissement humain lourd à porter mais quelle satisfaction quand les projets aboutissent.

Même si quelques jours, nous devons subir des revers, des désillusions, des critiques et que l'on cèderait presque à une sorte de découragement, il faut toujours y croire, ne pas plier, et bien au contraire trouver la force de rebondir et de se remotiver.

C'est ça la passion d'élus et nous travaillons, tous ensemble, pour vous, pour nous tous, nos enfants et soyez persuadés que nous récolterons les fruits de ce travail. Vous pouvez nous faire confiance car dans la tempête économique et financière, nous maintiendrons le cap !

Le Maire

Jean-Charles GROSDIDIER

La commune aménage pour vous :

Restauration de la fontaine classée monument historique



C'était une bâtisse ancienne comme le confirme l'historien A. ROUSSET dans son ouvrage princeps, le Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de la Franche-Comté (1854) : « Charles Achille de Battefort qui affectionnait le séjour d'Arinthod se fit construire une nouvelle résidence, de 1650 à 1660 près de la porte occidentale de la ville.

Elle sert aujourd'hui de maison commune et renferme le logement de l'instituteur, les salles d'étude des garçons et la justice de paix... Près de ce château, dans une maison qui en était autrefois la dépendance, et appartenant aujourd'hui à M. Jannin, médecin, on voit plusieurs cellules voûtées qui servaient de prison.



La maison GACON

► Elle était située en plein village avec une façade côté Est qui donnait sur la rue et une façade côté jardin donnant à l'Ouest. C'était une grosse maison comprenant un rez-de-chaussée et deux étages.

Propriété de la commune depuis 2001, cette maison frappée d'alignement, a été démolie pour des raisons de sécurité, suite à une décision du Conseil Municipal.

Cette maison avait été acquise en 1822 par François COMTE né à Rupt, dont l'épouse l'a ensuite, léguée, en 1914, à son petit-fils René GACON, d'où le nom de maison Gacon.

Au mur de chacune d'elles était fixée une énorme boucle en fer à laquelle on attachait les prisonniers : à côté de cette boucle se trouvait une petite niche où l'on déposait les aliments et autres objets nécessaires à ces malheureux. »

Chantiers en cours

LOTISSEMENT DE MAGNIN

► Les travaux de viabilisation sont déjà bien avancés et devraient être terminés début septembre. A l'heure actuelle, huit parcelles ont d'ores et déjà été réservées. Le prix des parcelles est fixé à : 29,90€/m², à 27,50€/m² (servitude de pompe de rele-

vage) et 28,70€/m² (servitude de tréfonds).

Pour tout renseignement, merci de vous adresser à la Mairie.

GENDARMERIE

► Les marchés aux entreprises ont été attribués fin juin. La préparation du chantier est programmée pour juillet avec un commencement de travaux en septembre.



La pose symbolique de la 1^{ère} pierre en présence de M^{me} La Préfète, du directeur de cabinet de M. le député maire Jacques PELISSARD et du Colonel DENIS s'est déroulée le vendredi 28 mai 2010

AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG



► La première tranche de travaux est terminée. L'élargissement des trottoirs des rue Porte Dessus et du Faubourg permet, à présent, une meilleure accessibilité et un ralentissement des véhicules. La sécurisation de l'accès à l'école primaire, priorité des travaux, se traduit par une chaussée surélevée devant la sortie principale et un cheminement totalement protégé jusqu'au parking GACON.

Rénovation du terrain de tennis



► Le règlement est affiché à l'entrée du terrain. Pour toute réservation, merci de vous adresser au restaurant OKARINA.

Aire de jeu



► Aménagements sécurisés de l'aire de jeu vers la Poste.

Une pluie de fleurs sur la commune

► En 2009, les efforts de la commune en matière de fleurissement soutenus par le travail des employés communaux ont été largement récompensés par une première « fleur » au concours régional des villes et villages fleuris de Franche-Comté, accompagnée d'un trophée, d'un diplôme et de 300€ de dotation.



Le Conseil Général a également attribué à la commune, le premier prix des communes de 3^{ème} catégorie (de 1000 à 5000 habitants) hors concours et le premier prix pour le fleurissement des bâtiments publics hors concours au palmarès départemental.



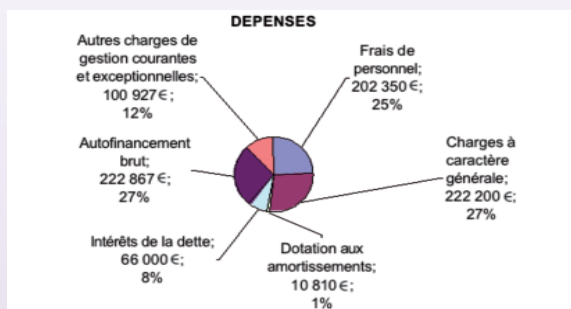
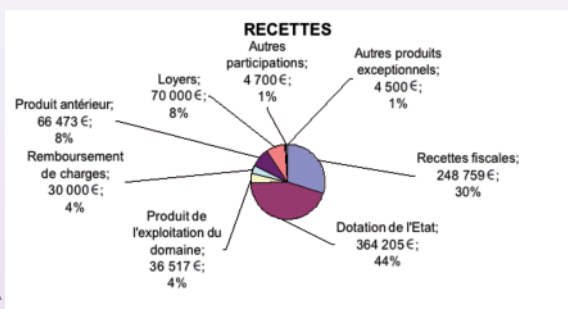
Le bâtiment de la Gendarmerie a également été récompensé. 1000 fleurs ont été plantées, entretenues et arrosées pour obtenir un tel résultat.

Le challenge 2010 sera de conserver un niveau constant afin de pérenniser cette première « fleur » sans oublier un clin d'œil particulier cette année pour le passage du Tour de France 2010 !

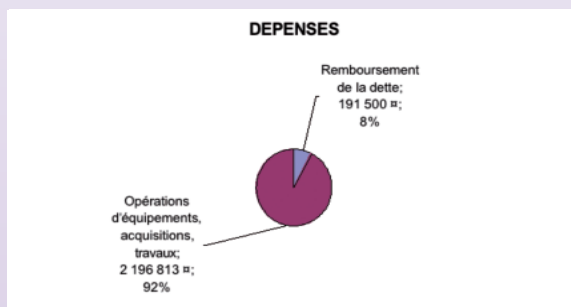
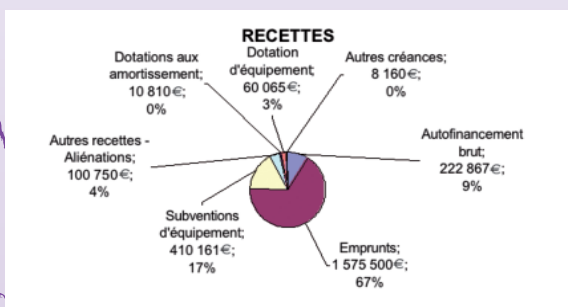


BUDGET COMMUNAL 2010

Fonctionnement



Investissement



Actualités 2010

Les anciens combattants à l'honneur

► Trois anciens combattants de la guerre 39/45 furent honorés le 08 mai 2010.



Messieurs Henri COMTE, Jean GUILLEMIN (sur la photo) et Jean RENAUD reçurent le diplôme d'honneur des anciens combattants pour leur engagement dans la seconde guerre mondiale.

L'équipe communale

► En 2009 et début 2010, de nombreux changements sont intervenus au sein de l'équipe communale.

Au service technique, Sébastien SALVI a été muté au 1^{er} juillet 2009 à Sauvigny-le-Bois (89) et remplacé par Gilles ESPASA qui avait fait valoir ses droits à une disponibilité et a demandé sa réintégration. De plus, un nouvel emploi a été créé en contrat « passerelle » subventionné à 95% par l'Etat. Cet emploi a été pourvu mi-avril 2010 par Pierre STEMPLER.

Au service administratif, Sandrine PERRIN a intégré le service administratif le 01/09/09 sous « Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi » subventionné à 90% en vue du remplacement de Jocelyne GIBAUD partie en disponibilité au 31/03/2010.

L'épicerie sociale

► Située dans un local mis à disposition par la commune d'Arinthod, l'épicerie sociale propose des produits alimentaires à quelques familles du secteur de Saint-Julien et Arinthod.

L'approvisionnement dépend de :

- la banque alimentaire de Champagnole (centrale) qui collecte les dons provenant de l'Union Européenne et de la France,
- dons privés (collecte fin novembre dans nos grandes surfaces)
- dons hebdomadaires, le samedi matin provenant de Super U.

Fonctionnement :

Elle est ouverte depuis novembre 2009, le samedi matin de 9h30 à 11h30, une dizaine de bénévoles en assure l'activité, M. Chevassus en est le responsable.

Les bénéficiaires :

Il s'agit de personnes identifiées par les travailleurs sociaux, familles en grande difficulté touchées par le chômage, la maladie...

En 2009, 79 banques alimentaires ont distribué 88400 tonnes de denrées, environ 740 000 personnes ont bénéficié de cette aide. Comment les aider ? Participer à la prochaine collecte !

Tous au numérique

Le 16 novembre 2010, la Franche-Comté passera à la télé tout numérique.

Chaque foyer souhaitant bénéficier de la télévision gratuite devra vérifier que son installation télévisuelle peut recevoir la télévision numérique soit par l'antenne « râteau » TNT, soit par le satellite.

La télé numérique, c'est jusqu'à 18 chaînes nationales en plus des chaînes locales. Pour y accéder, les foyers doivent s'équiper en conséquence : le plus souvent, un simple adaptateur numérique branché sur le poste de télévision suffit.

Il n'est pas nécessaire de changer sa télévision pour passer à la télé tout numérique.

Quels sont les avantages de la télévision numérique ?

- multiplication des programmes et des chaînes ;
- meilleure qualité de l'image et du son ;
- guide des programmes intégrés pour connaître le programme en cours et le suivant ;
- diffusion en format 16/9^{ème} et en sons multicanaux.

Les dispositifs d'aide mis en place par l'Etat

- l'extension du fonds d'aide, sans condition de ressources, pour les téléspectateurs habitant dans des zones non couvertes en numérique hertzien pour leur assurer un accès aux chaînes numériques gratuites ;
- la mise en place d'une aide technique et humaine pour les personnes âgées ou handicapées pour assurer une transition sereine vers la télévision numérique ;
- la création de commissions départementales pour assurer un suivi de la transition vers la télévision numérique.

Au total, l'Etat a prévu 3 types d'aides financières

Pour les foyers résidant dans les zones couvertes par la TNT :

⇒ Aide d'un montant de 25€ maximum, pour l'acquisition

d'un adaptateur TNT, d'un téléviseur TNT intégrée ou d'un abonnement au câble, au satellite ou à l'ADSL (sous conditions de ressources et pour les foyers exonérés de redevance audiovisuelle)

⇒ Aide d'un montant de 120€ maximum, pour l'adaptation ou le remplacement d'une antenne râteau (sous conditions de ressources et pour les foyers exonérés de redevance audiovisuelle)

Pour les foyers résidant dans les zones non couvertes par la TNT :

⇒ Aide d'un montant de 250€ maximum pour l'acquisition d'un équipement de réception satellite, ADSL ou câble pour les foyers si-

tués à l'écart des émetteurs terrestres de la TNT et qui, par conséquent, ne recevront plus la télévision par voie hertzienne après extinction de l'analogique.

L'information et l'accompagnement

Parmi les grandes actions, sont prévues :

- Une pédagogie dans la presse
- Une campagne « pluri-médias » au niveau régional d'avril à novembre 2010
- Des points d'informations fixes
- Des points mobiles de proximité dans les différents territoires de tous les départements de la région
- Un site internet :

www.tousaunumerique.fr

• Un centre d'appel : le **0970 818 818**

(numéro surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h)

• Un guide du passage à la télé tout numérique de la zone sera envoyé par courrier à l'ensemble des foyers du département concerné, 3 mois avant le passage à la télé tout numérique

• Des bandeaux déroulants sur les écrans de télévision à partir de septembre 2010. Ce sont eux qui permettront aux téléspectateurs de savoir s'ils sont directement concernés et qu'ils doivent s'équiper. A ce titre, les téléspectateurs qui voient le bandeau sont invités à se renseigner avant d'agir.

Le tour de France traverse Arinthod



**L'ÉTAPE JURA
DU TOUR DE FRANCE
SAMEDI 10 JUILLET 2010
Tournus / Station des Rousses**

Route	Lieux	Caravane	Course
Départ	Tournus (Saône et Loire)	11:15	13:00
	Ratenelle	11:30	13:14
	Romenay	11:37	13:20
	Saint-Triviers-de-courtes (Ain)	11:44	13:26
	Saint-Nizier-le-Bouchoux	11:51	13:33
	Cormoz (sprint intermédiaire)	12:00	13:40
	ENTREE DANS LE JURA		
D.3	Saint-Amour (sprint intermédiaire)	12:19	13:57
	Nanc-les-saint-Amour	12:21	13:59
	Villette	12:23	14:01
	Côte de l'Aubépin (Grand prix Montagne 4,9km à 5%)	12:28	14:05
	Thoissia	12:31	14:08
	Andelot-les-Saint-Amour	12:34	14:11
	Saint-Julien-sur-Suran	12:42	14:17
	Lains	12:46	14:21
	Côte de Lains / Granges de Dessia (Grand prix Montagne 3,9km à 3,5%)	12:50	14:25
	Arinthod	13:02	14:35
	Côte d'Arinthod (GPM 8,4km à 4,7%)	13:10	14:42
D.60	Cernon	13:20	14:50
	Menouille	13:25	14:55
D.299	Lect	13:35	15:04
	Côte de Vouglans / Lect (Grand prix Montagne 6,5km à 5,6%)	13:46	15:15
D.27	Jeurre	13:56	15:24
D.436	Vaux-les-Saint-Claude	14:00	15:27
D.63	Molinges (sprint intermédiaire)	14:03	15:30
D.100	Viry	14:25	15:50
D.124	Col de la Croix de la Serra (Grand prix Montagne 15,7km à 4,3%)	14:49	16:14
	Rocheftort - Saint Claude	15:04	16:26
D.436	Les lacs de Septmoncel		
	Septmoncel	15:26	16:47
D.25	Lamoura (grand prix Montagne 13,9 km à 5%)	15:45	17:05
Arrivée	Station des Rousses (Lamoura - La Serra)	15:49	17:09

Zoom sur :

Maison de retraite

► La maison de retraite fut créée par arrêté ministériel le 12/07/1930 grâce à la générosité de Monsieur Charles REYDELLET qui institua légataire universel la commune d'Arinthod, à charge pour elle de fonder un hospice à Arinthod. Ce legs permit l'acquisition de la ferme des Demoiselles de Burtel de Chassey qui fut transformée en hospice et reçu ses premiers occupants le 16/11/1933.



L'établissement actuel fut construit en 1991, il est actuellement en cours de réaménagement avec extension des bâtiments et augmentation de sa capacité d'accueil. Cet établissement constitue avec celui d'Orgelet et de St-Julien le Centre hospitalier intercommunal avec un directeur commun aux trois établissements, M. GUILLOIS.

PLAN DE L'ETABLISSEMENT

► Le secteur administratif est constitué de l'accueil et du bureau de la direction ; la cuisine et la lingerie occupent le rez-de-chaussée. S'y trouve également la salle polyvalente où se déroulent spectacles, animations (loto), etc.

Les premier et deuxième étage sont identiques avec chambres individuelles ou à deux lits, salle à manger, salon détente. Le secteur infirmier avec bureau et salle de soin se trouve au niveau 1. Le nouvel aménagement permet la création de 4 chambres indivi-

duelles par étage, 68 places d'hébergement pour personnes âgées dépendantes sont disponibles avec 10 chambres doubles et 48 chambres simples.

Une pharmacie à usage interne se trouve sur le site d'Orgelet, elle fournit les dispositifs médicaux et les médicaments sur les trois sites.

LES RESIDENTS

► L'âge moyen des résidents hommes se situe vers 82 ans, celui des femmes 84,5 ans. La personne la plus âgée compte 98 printemps. On note une forte proportion de femmes (13 hommes).

Il est nécessaire d'apporter son trousseau, il est conseillé d'emporter des objets personnels (photos, petits meubles, bibelots...)

prix de journée :

50,42€ âge>60ans

59,13€ âge<60 ans

attribution de l'allocation logement possible.

LA VIE DES RESIDENTS

► La prise en charge médicale est effectuée par un médecin généraliste choisit par le résident, il est secondé par une équipe d'infirmières et d'aides soignantes qui travaillent en étroite collaboration.



Ces personnes jouent un rôle primordial auprès de nos «anciens», ce sont tout d'abord des professionnelles aux gestes techniques bien rodés (aide à la toilette, dis-

tribution et aide à la prise des repas, aide au coucher) soins infirmiers comme prélèvements sanguins, pansements, distribution des médicaments... mais aussi des personnes à l'écoute sachant leur apporter un maximum de réconfort.

► De nombreuses activités sont proposées :

- Un atelier cuisine thérapeutique qui permet à quelques résidents de préparer et déguster un repas,
- Un atelier esthétique avec manucure (*pose de vernis, maquillage*),
- Un atelier massage proposé aux personnes qui ne peuvent quitter leur chambre,
- Gymnastique douce,
- Jardinage les mois d'été,
- Atelier mémoire
- Lecture à voix haute à la médiathèque
- Goûter d'anniversaire
- Chant
- Couture...

Par ailleurs, des sorties en extérieur sont organisées, (Aromas, Orgelet, St-Julien, cinéma à Moirans, sortie au restaurant). Des rencontres avec les plus jeunes (centre de loisirs et école primaire) permettant des échanges riches entre les générations; ainsi que des après-midi détente (loto, expo-vente, spectacles, thé dansant).

Tout ceci fonctionne grâce à la participation de l'ensemble du personnel mais aussi avec une équipe de bénévoles toujours disponibles entourant Nadia l'animatrice. Merci à tous.

Pompiers

► Afin de débiter une nouvelle rubrique dans le bulletin municipal sur des Arinthodiens qui s'investissent au sein de la société, nous avons décidé d'interviewer Pierre PORTEMAN.



-Présentez-vous.

Je suis Lieutenant de pompier et chef du centre d'Arinthod depuis 1998.

-Depuis quand êtes-vous pompier ?
Je suis pompier depuis 1978.

-Quel est votre parcours ?

J'ai débuté comme sapeur pompier en 1978. Ensuite, j'ai passé tous les grades jusqu'au grade de lieutenant qui est mon grade actuel.

-Qui vous a donné envie d'être pompier ?

C'est un collègue de travail qui m'a invité à voir les manœuvres et à découvrir le fonctionnement de la caserne. La vocation est venue très vite !

-Quelles sont vos responsabilités au sein de la caserne ?

En temps que chef de centre, je suis représentant de la direction départementale du service d'incendie et de secours basé à Montmorot. Je suis aussi responsable de l'administratif et de l'opérationnel de la caserne. Je gère le commandement, les astreintes, le suivi de formation et la gestion du matériel.

-De quel matériel bénéficiez-vous ?

Nous avons : une échelle aérienne, un fourgon pompe tonne secours routier, une motopompe remorquable, un véhicule tout utilisation, un véhicule de secours asphyxie et blessés, plus du petit matériel comme le matériel pour les guêpes, pompes, etc. L'affectation du matériel est faite par le schéma départemental de couverture des risques sous la direction du Préfet. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours fait des propositions au

Préfet.

-Qui le finance ?

La Commune et le Conseil Général.

-Quels sont les effectifs ?

L'équipe compte 25 pompiers opérationnels et 14 jeunes sapeurs pompiers. Le problème est qu'il faudrait 40 pompiers opérationnels pour que la caserne fonctionne correctement. Il manque des conducteurs de poids lourds et d'engins d'incendie. Il manque également du personnel en semaine (jour et nuit). Il est nécessaire de préciser qu'une personne peut s'engager si elle habite à moins de 9 minutes du centre de secours.

-Devant cette pénurie, comment devenir pompier ?

Il faut avoir minimum 16 ans, un casier judiciaire vierge, une aptitude médicale par un médecin pompier et être vacciné contre l'hépatite B. A l'issue de tous ces critères, il y a un avis du conseil de centre.

-Combien de sorties faites vous par an ?

Nous sortons environ 200 fois par an, toutes interventions confondues.

-Quand faut-il réellement appeler les pompiers ?

• Au moindre départ de feu et le plus rapidement possible car le temps est précieux....

• Pour un secours routier sur la voie publique.

• Quand il y a détresse vitale.

Je rappelle que le numéro de téléphone est le **18**, mais le **112** fonctionne aussi très bien.

-Comment se déroulent les gardes ?

Les astreintes se déroulent du vendredi soir 21h au jeudi suivant 7h et regroupent 4 pompiers. Les astreintes de nuit de 21h à 7h. Durant les week-end et les jours fériés, les astreintes 24H/24H. Il est malheureusement impossible de maintenir des astreintes de journée au vu du manque d'effectif. Le système « dispo » sélectionne le personnel de secours en fonction de sa formation et de sa fonction. Ce système ne sélectionne donc que l'effectif utile donc on n'a plus de recours en cas d'indisponibilité d'un équipier. S'il y a moins de trois équipiers pour une intervention, un autre centre de secours (Orgelet, Thoirette, Saint-Julien, Corveissiat ou

Lons-Le-Saunier) sera engagé. Le système « dispo » fait tourner l'effectif. Chaque sapeur pompier se met disponible ou non-disponible par téléphone ou sur l'ordinateur du centre de secours.

-Pouvez-vous concilier aisément votre travail avec vos responsabilités ?

Je dispose d'une convention avec la commune de disponibilité en journée. L'entreprise PFC d'Arinthod a également signé une convention pour un sapeur pompier. Le lieutenant fait appel aux entreprises et aux administrations pour réactualiser d'autres conventions comme à la Poste.

-Formez-vous des adultes aux Premiers Secours ?

Oui, par le biais de l'union départementale des Sapeurs Pompiers qui propose :

- le PSC1 (12 heures de théorie et de pratique pour des groupes de 10 personnes). Pour y participer, il faut contacter le Foyer Rural d'Arinthod.

- une journée de formation pour les élèves de cycle 3 de l'école primaire. Ces formations sont assurées par les 2 formateurs du Centre d'Arinthod.

-Quelles sont les rémunérations ?

Les sapeurs pompiers volontaires sont indemnisés pendant leurs formations et les astreintes. Les stagiaires ne sont pas rémunérés pendant les interventions. Les sportifs de haut niveau sont qualifiés au niveau régional. Intervention Sapeur Pompier : 6 euros/heure, + 150 % les jours fériés et + 200 % les nuits. Après 20 ans de carrière, il existe une prime de fidélisation d'environ 1200 euros par an à partir de 55 ans si on est en retraite des pompiers.

-Existe-t-il une Amicale des pompiers ?

Oui, elle participe à la brocante du 15 Août, le Téléthon. Elle s'occupe également des affaires sociales au sein du centre.

-Que signifie être pompier pour vous ?

C'est à la fois un engagement social et une question de vocation. Si vous êtes intéressé pour devenir sapeur pompier, n'hésitez pas à nous contacter. Nous avons cruellement besoin de personnes sédentaires.

Zoom sur :

Présentation de l'école primaire d'Arinthod

► Durant cette année scolaire 2009-2010, 146 élèves ont été accueillis à l'école primaire d'ARINTHOD. Ces derniers étaient répartis au sein de 6 classes :

- 24 CP avec Sylvie PROST.
- 25 CP / CE1 avec Claude VERNE, remplaçant de Béatrice RIVIERE.
- 25 CE1 / CE2 avec Charlotte MERCIER.
- 25 CE2 / CM1 avec Patricia GANNEVAL et Emmanuelle JACQUEMIN (à mi-temps les 2).
- 25 CM1 avec Christiane RENAUD pour sa dernière année après 19 années d'enseignement à ARINTHOD.
- 27 CM2 avec Yolande JANNET (directrice de l'école) et Olivier ASSET (décharge de direction les mardis).

Complétant l'équipe éducative, 3 AVS (Aide de Vie Scolaire) étaient présentes dans les classes pour les élèves en difficulté. 1 poste d'EVS (Emploi de Vie Scolaire) a été également créé pour un contrat de huit mois dès mars sur les écoles maternelle et primaire.

De nombreux projets et activités ont ponctué cette année scolaire grâce à une équipe dynamique.

- Rencontre endurance en octobre.
- Spectacle de Noël.
- Une journée découverte d'instruments avec Joël JACQUELIN.
- 3 séances de cinéma avec les écrans mobiles de la ligue de l'enseignement.
- 2 sorties de ski à la Serra à LAMOURA pour les CE2 CM1.
- 1 cycle piscine de 6 séances pour les CP CE1.
- 1 classe de découverte d'une semaine à SANARY pendant une semaine pour les CM1-CM2.
- Participation à l'exposition artistique estivale de l'ADAPEMONT.
- Participation aux écoles fleuries. L'école a d'ailleurs remporté le premier prix national l'année précédente.

- Un partenariat culturel avec la médiathèque d'ARINTHOD (exposition, venue d'écrivain comme Fanny JOLY, Bernard FRIOT....)

- Rencontres musicales.
- Visites aux résidents de la maison de retraite.
- Interventions ONF, croqueurs de pommes...

Ces animations sont possibles en partie grâce aux manifestations organisées par l'école :

- Vente de galettes sèches.
- Loto de l'école qui a remporté un fort succès cette année le 9 mars 2010.
- Vente des grilles de printemps.



Concernant l'année scolaire 2010 2011, les effectifs seront d'environ 150 élèves repartis en 6 classes.

Cette prochaine année scolaire sera encore riche en projets et activités permettant une ouverture culturelle aux élèves.

La fondation du patrimoine

► La Fondation du Patrimoine soutient des projets de restauration du patrimoine privé.

Présentation Générale :

- Le label s'applique sur les immeubles les **plus caractéristiques du patrimoine** rural ou situés en ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager).
- L'immeuble labellisé **doit être visible de la voie publique**.
- Seuls les travaux réalisés à l'extérieur du bâtiment sont concernés (toiture, façades, menuiseries, etc.)
- Ils doivent viser la remise en l'état à l'origine du bâtiment.

Avantages :

- Si le propriétaire occupe le bâtiment, les travaux éligibles sont déductibles de moitié du revenu imposable.
- Si le bâtiment est donné en location, les travaux sont déductibles en totalité des revenus fonciers.
- Pour les propriétaires ne payant pas d'impôt, une subvention majorée peut être accordée (de l'ordre de 5% à 10% du coût des travaux).

Pour connaître la procédure ou pour tout autre renseignement, n'hésitez pas à contacter

Monsieur Claude JACQUENOT,
Délégué Départemental du Jura
☎ 03.84.51.23.21

Patrimoine culturel : l'Aveinna

L'AVEINNA

est une vieille chanson de la région d'ARINTHOD.

Elle célèbre la culture et la récolte de l'avoine.

Les paroles sont en "patois" d'ARINTHOD.



I. Quand mon grand père semive son avéna
Semive la paille, semive lou gran...

Tapanve dou pian, lèvanve la man
Oh ! la belle avéna
Lou bon Die la raména

II. Quand mon grand père fouâche son avéna
Fouâche la paille, fouâche lou gran...

III. Quand mon grand père liève son avéna
Liève la paille, liève lou gran...

IV. Quand mon grand père bâtive son avéna
Bâtive la paille, bâtive lou gran...

V. Quand mon grand père mettive son avéna
Mettive la paille, mettive lou gran...

VI. Quand mon grand père moulive son avéna
Moulive la paille, moulive lou gran...

A vous de faire la traduction !
Faites-vous aider par les anciens...très anciens même !

Etat Civil

Année 2009

MARIAGES

Le 20 juin :

Fanny QUILLARD & Mickaël CHAUVIN

Le 24 juin :

Marie-Claude FRANÇOISE & Didier PROST

Le 11 juillet :

Isabelle CHARRIERE et Stéphane ROLLAND

Le 18 juillet :

Emilie RICQUART et David RENAUD

Le 8 août :

Julie SUPPO et Jérôme DARIT

Le 12 septembre :

Céline MONIER et Jonathan DECOEUR

NAISSANCES

Le 8 avril : Hatice SAKALLI

Le 2 mai : Berkan SAHIN

Le 11 mai : Lilian BRUN

Le 24 mai : Hakan SUZER

Le 9 septembre : Zoé GUYETAND

Le 11 septembre : Noé CHATILLON

Le 23 octobre : Muhammed CAVDAR

Le 14 novembre : Défné KARSLIOGLU

Le 27 novembre : Valentine DARLAY

Le 7 décembre : Emma PIERRON

DÉCÈS

Le 28 avril : Paul MARÉCHAL (86 ans)

Le 14 mai : Marguerite JUHEN, (87 ans)

Le 1^{er} juin : Marcel VAUTHEY, (77 ans)

Le 5 juin : Rémond MOREL, (90 ans)

Le 22 juin : Louis BADAUT, (72 ans)

Le 27 juillet : Christiane RENAUD, (60 ans)

Le 25 septembre : Renée PIN

veuve CHATILLON, (74 ans)

Le 26 septembre : Georgette RENAUD

veuve FILLOUX, (96 ans)

Le 8 octobre : Marcelle RENAUD

veuve GARNIER, (85 ans)

Le 21 octobre : Emma CHARRIERE, (96 ans)

Le 22 octobre : Thérèse BERTHELON

veuve PELLIER, (100 ans)

Le 22 octobre : Georges MILLET, (80 ans)

Le 21 novembre : Colette PRESSIAT

veuve GILET, (83 ans)

Le 26 novembre : Jean DAUGEAT, (87 ans)

Le 9 décembre : Solange ADELLON

veuve GIROD, (84 ans)

Année 2010 jusqu'à fin mai

MARIAGES

Le 20 mars :

Ghislaine MASUYER et Alain VUILLEMIN

Le 22 mai :

Aurélie DAVID et Lionel VERJUS

NAISSANCES

Le 12 février : Eva BATIFOULIER

Le 7 mars : Egemen GULCAN

DÉCÈS

Le 2 janvier : Georges SUDAN, (84 ans)

Le 22 janvier : Henriette CHEVRON

veuve SEGUIN, (86 ans)

Le 28 janvier : Simone FUTIN

veuve VUILLOD, (85 ans)

Le 10 février : Marthe SEILLON

veuve VUITTON, (97 ans)

Le 11 février : Antonia ALIG veuve LAWRYSZ, (92 ans)

Le 12 février : Gustave PERROD, (82 ans)

Le 15 février : Ginette TSIANOTANIANA, (37 ans)

Le 4 mars : Marcel GUSTIAUX, (82 ans)

Le 17 avril : Fernand DUPUIS, (85 ans)

Le 19 mai : Florence CHABAUD, (37 ans)

Le 28 mai : André GIBOZ, (88 ans)

Recensement de la population

Le prochain recensement aura lieu du 20/01 au 19/02/2011.

Des agents recenseurs identifiables par une carte officielle tricolore comportant leur photographie et la signature du Maire se présenteront au domicile de chaque administré.

Merci de leur réserver un bon accueil !

Quelques arrêtés municipaux importants

COMMUNE D'ARINTHOD - 39240

Extrait du registre des arrêtés du Maire

Le Maire d'ARINTHOD,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2212-2, L2213-4 et L2214-4 ;

Vu le code pénal, et notamment l'article R 623-2 ;

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L1311-1, L1311-2, L1421-4, L 1422-1 et R48-1 à R 48-5 ;

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L571-1 et suivants ;

ARRETE

Article 1 : Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par les particuliers et les entreprises à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur, tronçonneuses, débroussailluses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques **sont interdits :**

-les dimanches

Article 2 : -Monsieur le Maire
-Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie
sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Arinthod, le 2 mai 2008

Le Maire



COMMUNE D'ARINTHOD - JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune d'ARINTHOD,

VU l'article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales;

VU l'article 213 du Code rural, modifié par la loi n° 89-412 du 22 Juin 1989 ainsi que les articles 213-1 A, 213-1 et 213-2 du même code;

VU le décret n° 76-1085 du 2 Novembre 1976;

VU l'arrêté interministériel du 25 Octobre 1982;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre, dans l'intérêt de la sécurité publique, toutes mesures relatives à la circulation des chiens et notamment d'interdire la divagation de ces animaux.

ARRETE

Art.1er : Il est expressément défendu de laisser les chiens et les chats divaguer sur la voie publique seuls et sans maître ou gardien. Défense est faite de laisser les chiens fouiller dans les réceptacles à ordures ménagères ou dans les dépôts d'immondices.

Art.2 : Les chiens circulant sur la voie publique même accompagnés, tenus en laisse ou muselés, devront être soumis d'un collier portant gravés, sur une plaque de métal, le nom et le domicile de leur propriétaire, ou identifiés par tout autre procédé agréé.

Art.3 : Ne sont pas considérés comme errants les chiens de chasse ou de berger lorsqu'ils seront employés sous la direction et la surveillance de leur maître à l'usage auquel ils sont destinés.

Art.4 : Tout propriétaire, toute personne ayant à quelque titre que ce soit la charge des soins ou la garde d'un animal domestique ayant été en contact, soit par morsure ou par griffure, soit de toute manière avec un animal reconnu enragé ou suspecté de l'être, est tenu d'en faire immédiatement la déclaration à la Mairie.

Art.5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Art.6 : M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie, M. le Maire d'ARINTHOD sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Arinthod, le 22 Octobre 1999



Associations diverses d'Arinthod (39240)

Foyer Rural

Président : Éric JACQUEMIN
3, rue Croix Guillaume
03 84 48 08 93

Associations Sportives

Club de Judo-Sambo

Président : Jean-Noël HUGONNET
2, rue du Docteur Bichat
03 84 48 07 01

Club Spéléo

Président : Pierre DOUBEY
8, rue du Sauvieux
03 84 48 07 31

Gymnastique Adultes

Présidente : Monique LAFONT
3, rue du Collège
03 84 48 04 24

Arinthod Jogging Club

Président : Patrick BORSKI
9, rue Croix de Pierre
03 84 48 02 96

Section Cycliste

Président : Éric ECARNOT
Rue de la Chapelle
39260 MAISOD
03 84 42 30 89

Section Badminton

Président : Aurélie GROS
39240 LA BOISSIERE
03 84 48 59 86

Tir à l'arc

Président : Hervé LAFAY
18, rue Croix de Pierre
03 84 48 07 47

Association les Randonneurs de la Petite Montagne

Président : Martial REGIS
11, rue de la Poyat
03 84 48 01 64

Société de Football

Président : Jean-Luc GRAND
16, rue des Tilleuls
03 84 48 09 92

Société de Boules

Président : Gérard LARIVAIN
9, rue de la Portelle
06 42 95 40 44

Yoga - Le Bol d'Air Club

Responsable : Christophe THIEME
rue du Lavoir Burigna
39240 AROMAS
04 74 50 73 41

Association Team Bicross

Président : Pierre-Gilles PAGET
39240 LEGNA
03 84 35 74 41

Chasse

Président : Jean-Michel GROS
3, Rue Vy des Pelans
06 32 64 78 12

Pêche : APPMA

Président : Gérard PUISSANT
5, rue de la Portelle
03 84 48 72 02

Associations Culturelles

Chorale "l'Aveinna"

Président : Jeanine POULET
5, chemin de l'Eglise
39270 CHAMBERIA
03 84 35 72 42

Chef de chœur :

Marie-Christine CHARBONNIER
03 84 48 00 44

Guitare

Responsable : Claude PAUGET
Montée de la Croix Rouge
39320 VILLECHANTRIA
03 84 35 51 38

Association des Travailleurs Turcs

Président : Tayfun CAKMAK
23, rue du Sauvieux

Association des Croqueurs de Pommes

Président : Jacques CALLAND
5, rue du Pré Mochet
03 84 48 05 97

Entente Commerciale

Président : Laurent GRAND
11, rue de la Portelle
03 84 48 00 76

La Maison des Lutins

Président : Philippe GIRARDET
39240 SAINT-HYMETIÈRE
03 84 48 50 27 ou 06 80 17 56 97

Association Jeanne d'Arc

Président : Michel SUDAN
12, rue Jean de Chalon
03 84 48 01 17

Les Amis de l'Orgue

Président : Henri LUQUET
3, place de la Charité

Musique au Paradis

Responsable : Dagoberto LINHARES
rue du Paradis - VOGNA

Santé / Social

Sapeurs pompiers

Chef de corps : Pierre PORTEMAN
21, rue de la Portelle
03 84 48 09 45

Donneurs de Sang

Président : Daniel BESSON
2, rue du Paradis - VOGNA
03 84 48 09 91

Association Partage

Présidente : Bernadette BERTSCHY
39270 VAMPORNAY
03 84 35 51 75

Croix Rouge

Responsable : René CHEVASSUS
Sancia - 39270 CHAMBERIA
03 84 35 71 36

Club 3^{ème} Âge

Président : André RAUSCHER
Le Moulin
03 84 48 00 85

ADMR

Président : Daniel LIECHTI
15, rue des Tilleuls
03 84 48 59 74

FNATH

Président : Pascal HARLAUT
39240 VESCLES
03 84 48 41 18

Souvenir

Anciens Combattants

Président : André PIQUET
39240 CONDES
04 74 75 81 71

Anciens d'Afrique du Nord

Président : Maurice CALLAMAND
18, place Mallarmé
01100 BELLIGNAT
04 74 77 57 78

Souvenir Français

Président : Philippe DEPPEZ
Agea 39240 LEGNA
03 84 35 70 77

Infos Pratiques

SANTÉ / SOCIAL

Cabinet Médical

Docteurs EL HANI et BERGIER 03 84 48 00 14
Médecin de garde 3966

La nuit de 20h à 8h

Le week-end du samedi 12h au lundi 8h

Les jours fériés de 8h à 8h le lendemain

Cabinet des infirmières

Laurence VUILLET, Marie-Noëlle LEDIG
03 84 48 01 03

Cabinet dentaire

Docteur Anne Villeseche 03 84 48 07 97

Pharmacie Coulon 03 84 48 01 21

Ambulance de la Petite Montagne

03 84 48 07 80

Hôpital Local, Maison de retraite

03 84 35 18 18

ADMR 03 84 48 59 74

Taxi "La Pierre Enon" 03 84 48 51 88

URGENCE

Pompiers 18 ou 112
Gendarmerie 17
SAMU 15

SERVICE PUBLIC

Mairie 03 84 48 00 67

Communauté de Communes de la Petite Montagne 03 84 48 04 78

La Poste 03 84 48 00 29

Lundi 14:00-16:30

Mardi 09:30-12:00 / 14:00-16:30

Mercredi 09:30-12:00 / 14:00-16:30

Jeudi 09:30-12:00 / 14:00-16:30

Vendredi 09:30-12:00 / 14:00-16:30

Samedi 09:30-12:00

A noter que votre bureau de Poste est désormais accessible aux personnes à mobilité réduite

Médiathèque 03 84 48 82 61

Horaires d'ouverture :

Mardi : 10h/12h-16h/18h

Mercredi : 10h/12h-14h/18h

Vendredi et Samedi : 10h/12h

Etude notariale de

Maitre Meynial Desmare 03 84 48 00 06

Trésor Public 03 84 48 00 91

Déchetterie 03 84 48 50 33

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mercredi, Vendredi : 14h-17h

Samedi de 9h à 12h

Ramassage ordures ménagères :

Bacs bleus : toutes les semaines impaires le mardi en

début d'après-midi

Bacs gris : tous les mardis en début d'après-midi

Ecole Maternelle 03 84 48 07 72

Ecole Primaire 03 84 48 07 71

Collège Bichat 03 84 48 00 41

Centre de Loisirs

(Période scolaire et vacances) 03 84 48 05 55

Horaires vacances scolaires :

Du lundi au jeudi de 7h à 18h30

Vendredi 7h à 18h00

Paroisse Notre Dame de la Petite Montagne

Pères Armand ATHIAS et Jean-Claude CRU
03 84 48 00 61

Passeports Biométriques

Pour toute demande de passeport biométrique, merci de vous adresser au secrétariat de la mairie (03 84 48 00 67) pour fixer un rendez-vous et vérifier le contenu des pièces à fournir.